

**Commission permanente du conseil municipal
sur le transport, la gestion des infrastructures
et l'environnement**

***Le projet de règlement relatif aux appareils à
combustibles solides (LAU)***

Rapport de consultation

**Rapport déposé au conseil municipal
le 27 avril 2009**

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Présidente

Mme Josée Duplessis
Arrondissement du
Plateau-Mont-Royal

Vice-présidente

Mme Jane Cowell-Poitras
Arrondissement de Lachine

Membres

Mme Noushig Eloyan
Arrondissement de Ahuntsic-
Cartierville

M. Joseph Di Pietro
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Pierre E. Fréchette
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Line Hamel
Arrondissement du Sud-Ouest

M. André Savard
Arrondissement de Verdun

M. Marc Touchette
Arrondissement de Verdun

Montréal, le 27 avril 2009

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Nous avons l'honneur et la fierté de déposer, au nom de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement, le rapport de la consultation tenue les 19, 24 et 25 mars 2009 sur le projet de règlement relatif aux appareils à combustibles solides, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

« ORIGINAL SIGNÉ »

Josée Duplessis
Présidente

« ORIGINAL SIGNÉ »

Christiane Bolduc
Secrétaire-rechercheur

TABLE DES MATIÈRES

LA CONSULTATION PUBLIQUE	page 4
LES CONSTATS	page 5
ANNEXE 1	page 7
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ET DES MÉMOIRES PRÉSENTÉS	
ANNEXE 2	page 10
PROJET DE RÈGLEMENT	
ANNEXE 3	page 12
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2009	
ANNEXE 4	page 19
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2009	
ANNEXE 5	page 32
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2009	

LA CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement a été mandatée pour procéder à l'étude publique du projet de règlement relatif aux combustibles solides. Lors de son assemblée du 23 février 2009, le conseil municipal a désigné Mme Josée Duplessis, présidente de cette commission, pour tenir une assemblée publique de consultation tel que prévu à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1).

Compte tenu de l'intérêt suscité par ce projet de règlement autant de la part des groupes environnementaux, de l'industrie du chauffage au bois que des citoyens, la commission a choisi d'élargir le processus de consultation prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). La commission a donc inscrit à l'agenda plusieurs séances publiques de manière à favoriser l'expression du plus grand nombre d'intervenants.

Une première séance publique d'information a d'abord été tenue le 19 mars 2009, pour présenter à la population le projet de règlement, apporter des précisions et répondre à des questions d'éclaircissement. Deux assemblées publiques de consultation ont par la suite été réalisées, les 24 et 25 mars 2009, en soirée, afin de recevoir les commentaires et les mémoires des citoyens et des organismes préoccupés par la problématique du chauffage au bois.

Des personnes de tous les horizons sont venues faire connaître leurs points de vue à la commission : groupes environnementaux, intervenants du milieu de la santé, représentants de l'industrie du chauffage au bois, groupes communautaires et citoyens. Certains participants sont venus des États-Unis pour témoigner devant la commission. Des gestionnaires de la Direction de l'environnement et du développement durable ont collaboré à ce processus d'étude publique et ont été présents tout au long des assemblées : M. Roger Lachance, directeur, Mme Annick Le Floch, chef, Division de la planification et du suivi environnemental, Mme Diane Boulet, chimiste.

Des représentants de la Direction de la santé publique de Montréal, M. Norman King, épidémiologiste et le Dr Stéphane Perron, ainsi qu'une personne-ressource du service de la prévention des incendies, M. Ronald Dubeau, chef, Division de l'expertise et du développement de la prévention, ont également assisté aux assemblées pour fournir le soutien et l'expertise nécessaires.

Le processus d'étude publique

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de la première assemblée publique, soit le 5 mars 2009, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à plus de 1000 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux et locaux.

Plus de cent trente (130) personnes se sont présentées à l'une ou l'autre des trois séances publiques de la commission qui comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. La commission a entendu quarante-six (46) intervenants qui sont venus poser des questions, exprimer leurs points de vue et présenter leurs mémoires. Au total, trente-quatre (34) mémoires écrits ont été portés à l'attention et à

l'analyse des membres de la commission. De ce nombre, neuf (9) proviennent de citoyens, douze (12) de groupes environnementaux et de santé et treize (13) des représentants de l'industrie du chauffage au bois. Quelques citoyens (4) qui ne pouvaient prendre part aux séances publiques ont fait parvenir leurs points de vue sur la boîte courriel de la commission. L'industrie du chauffage au bois a été représentée par cinq (5) associations et comités et huit (8) compagnies (fabricants et distributeurs).

Après avoir entendu et analysé les commentaires et les propositions du public, la commission a préparé pour le conseil municipal du 27 avril 2009 un rapport regroupant l'ensemble des commentaires exprimés et identifiant quelques pistes à envisager pour la stratégie à venir.

L'annexe 1 du présent rapport fournit la liste des personnes et des organismes qui sont intervenus et qui ont déposé des mémoires au cours de trois séances publiques.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), le présent document peut être consulté sur la page Internet des commissions à www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division du soutien aux commissions et suivi de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

LES CONSTATS

La commission souligne l'intérêt qu'a suscité la consultation publique sur le projet de règlement relatif aux appareils à combustibles solides comme en témoigne l'importante participation d'intervenants issus de divers secteurs d'activités.

La commission souhaite souligner la qualité et la variété des présentations qui lui ont été faites au cours des séances publiques. Celles-ci ont permis d'enrichir sa réflexion sur la problématique du chauffage au bois et de mieux en appréhender toutes les facettes.

La commission a pris connaissance de tous les points de vues exprimés lors de cette consultation sur le projet de règlement et les a analysés en séances de travail. Ce travail lui a permis de dégager des consensus et de définir les pistes à privilégier pour la stratégie à venir.

La commission a pu constater que, dans l'ensemble, le projet de règlement relatif aux appareils combustibles solides a été bien accueilli par la population. En effet, la totalité des intervenants est d'avis qu'une réglementation sur le chauffage au bois est nécessaire pour améliorer la qualité de l'air et la santé des Montréalais. Alors que certains participants suggèrent le bannissement complet de tout appareil à combustibles solides, d'autres intervenants seraient plutôt favorables à l'introduction dans le règlement d'une norme d'émission à ne pas dépasser pour les particules fines. Des valeurs de 1,2, 4,5 et 7,5 grammes par heure (g/h) ont été suggérées.

La commission a noté que les intervenants sont d'avis que l'adoption de ce règlement constitue une première étape déterminante pour l'amélioration de la qualité de l'air de Montréal. De plus, la majorité des participants est aussi d'avis que la mise en place d'un programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois avec incitatifs financiers, assortie à une période fixée dans le temps constituerait le prochain défi de l'administration municipale dans ce dossier. À cet égard, on a suggéré des termes de trois,

cinq, sept et dix années. Les organismes et les citoyens qui se sont adressés à la commission ont aussi fait valoir l'importance de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'éducation axées sur les impacts du chauffage au bois sur la santé et sur les bonnes pratiques de chauffage au bois.

En conclusion, et à la lumière des commentaires émis, la commission constate :

que le projet de règlement relatif aux appareils à combustibles solides visant à interdire l'installation de poêles à bois dans les nouvelles constructions est accueilli favorablement par l'ensemble de la population;

que la majorité des intervenants souhaite que dans une deuxième étape, l'Administration intervienne rapidement sur l'ensemble des poêles à bois existants sur le territoire de Montréal ;

que les citoyens favorisent la mise en place d'incitatifs financiers visant le remplacement des appareils de chauffage au bois non conformes ;

que des campagnes de sensibilisation sont nécessaires pour bien informer la population des enjeux liés à la santé et à l'environnement.

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ET DES MÉMOIRES PRÉSENTÉS

Responsable politique :

M. Alan De Sousa, membre du comité exécutif, responsable de l'environnement et du développement durable, des espaces bleus et des écoterritoires, et maire de ville Saint-Laurent.

Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

M. Roger Lachance, directeur, Direction de l'environnement et du développement durable
Mme Annick Le Floch, chef de division, Division de la planification et du suivi environnemental
Mme Diane Boulet, chimiste
Dr. Sonia Melançon, chimiste
M. Ronald Dubeau, chef de division, Division de la prévention des incendies

Direction de la santé publique

M. Norman King, épidémiologiste
Dr. Stéphane Perron

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 19 mars 2009

Conseil régional de l'environnement de Montréal - M. André PORLIER
Association pour l'air pur (ALAP) - Mme Nathalie DOIRON
Association pour l'air pur (ALAP) - Mme Joan DOIRON
L'Association pulmonaire du Québec - M. Louis P. BRISSON
Mme Gulia D'ALELIO
Les citoyens pour la santé environnementale - Mme Stella HALEY
STOP - M. Bruce WALKER
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) - M. Patrick BONIN
Collectif en environnement Mercier-Est - M. Réal BERGERON
Citoyen de Mercier-Est - M. Jean LAPOINTE
Citoyenne de RDP - Mme Francine DUGAS
Association des professionnels du chauffage (APC) - M. Jacques GRATTON
M. François AITSALEM
M. Gilbert BAUER
M. Alain RANCOURT
Dr. Aziz CHRAIBI - Ingénieur, génie et procédés, Ph D

Liste des commentaires reçus par courriel

Mme Sarah GILBERT
M. Alain LEFEBVRE
Mme Hélène LAUZON
Mme Cécile ROY

Liste des intervenants et mémoires reçus à l'assemblée publique du 24 mars 2009

Conseil régional de l'environnement de Montréal - M. André PORLIER
Association pour l'air pur (ALAP) - Mme Nathalie DOIRON
Association pour l'air pur (ALAP) - Mme Joan DOIRON
Mme Gulia D'ALESIO
Les citoyens pour la santé environnementale - Mme Stella HALEY
STOP - M. Bruce WALKER
Association des professionnels du chauffage au bois - M. Ghislain BÉLANGER et M. Jacques GRATTON
Bois BSL- M. Gino OUELLET et M. Stéphane HÉROUX
SEREX - M. AbdelKader CHAALA et M. Pierre BÉDARD (dépôt seulement)
Coalition québécoise du bois - M. François TANGUAY
Docteur Aziz CHRAIBI - Ph.D. et ingénieur, génie chimique et procédé
Association pour l'air pur (ALAP) - Mme Isabelle TURCOTTE
Pyromasse, Mme Christiane BIONDI et Marcus FLYNN
Thermas Âtre Contemporain inc. - M. Tristan LE BRETON
Ferguson, Andors & Company - M. Bob FERGUSON
Association pour l'air pur (ALAP) - Mme Edwige SKULSKA - porte parole de la Rive-Sud
M. Gilbert BAUER

Liste des intervenants et mémoires reçus à l'assemblée publique du 25 mars 2009

Collectif en environnement Mercier-Est - M. Réal BERGERON
Association de la construction du Québec - Région métropolitaine - M. Sylvain PELLETIER
M. Yves BAZINET
L'Association pulmonaire du Québec - M. Louis P. BRISSON
Direction de la santé publique de Montréal - Dr. Louis DROUIN
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) - M. Patrick BONIN
Comité Enviro-Pointe - M. Fabrice MARCOUX
Hearth, Patio & Barbecue Association (HPBA) - M. John CROUCH
M. Jean-Marc SPAGGIARI
Comité CSA B415.1 - M. Marc-Antoine CANTIN
Maison DF - M. Jean-François FAUTEUX
Produits Nordica et Les produits d'aciers Nordic - M. Normand CARLE et M. Gilbert THIBAUT
ICC-RSF - M. Ray BONAR

Liens internet : le présent rapport et les mémoires déposés devant la commission peuvent être consultés à l'adresse : www.ville.montréal.qc.ca/commissions

ANNEXE 2

PROJET DE RÈGLEMENT

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT RELATIF AUX APPAREILS À COMBUSTIBLES SOLIDES

VU l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

VU les articles 4, 6, 19 et 62 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Dans le présent règlement, les mots «combustible solide» signifient : toute matière solide avec laquelle on peut faire du feu.
2. L'installation, à l'intérieur d'un bâtiment, de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide est interdite.

Malgré le premier alinéa, l'installation d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSA-B415.1 est autorisée.

Le présent article ne s'applique pas à un appareil utilisé pour la cuisson d'aliments, à des fins commerciales, installé dans un immeuble situé à un endroit où l'usage commercial est autorisé.

Aux fins du présent article, l'installation inclut le remplacement.

3. Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 500 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 500 \$ à 1 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 200 \$ à 1 000 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

DD 1074390001

ANNEXE 3

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2009

RAPPORT DE CONSULTATION

d'une assemblée publique tenue conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.), le jeudi 19 mars 2009, à 19h00, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Première séance

OBJET : *Projet de règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

SONT PRÉSENTS : Mme Josée Duplessis, présidente
Conseillère, arrondissement Plateau Mont-Royal,
désignée par le maire en vertu de l'article 125 de la L.A.U.

Madame Jane Cowell-Poitras, vice-présidente
Arrondissement de Lachine

Monsieur Joseph Di Pietro,
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Noushig Eloyan,
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Monsieur Pierre E. Fréchette,
Arrondissement du Sud-Ouest

Madame Line Hamel,
Arrondissement du Sud-Ouest

Monsieur André Savard
Arrondissement de Verdun

Monsieur Marc Touchette
Arrondissement de Verdun

INVITÉS : M. Alan De Sousa, membre du comité exécutif, responsable de
l'environnement et du développement durable, des espaces bleus et
des écoterritoires et maire de Ville Saint-Laurent

M. Roger Lachance, directeur, Direction de l'environnement et du
développement durable

Mme Annick Le Floch, chef de la Division de la planification et du suivi
environnemental

Mme Diane Boulet, chimiste

M. Ronald Dubeau, chef de division, Prévention des incendies, SIM

M. Normand King, épidémiologiste, Direction de la Santé publique de
Montréal

Dr. Stéphane Perron, Direction de la santé publique de Montréal

ASSISTANCE : 60 personnes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h05, la présidente désignée par le maire, Mme Josée Duplessis, ouvre l'assemblée et présente les élus qui participent à la consultation. Elle présente ensuite M. Alan De Sousa ainsi que les gestionnaires municipaux présents, M. Roger Lachance, directeur, Direction de l'environnement et du développement durable, Mme Annick Le Floch, chef de la Division de

la planification et du suivi environnemental, Mme Diane Boulet, chimiste, M. Ronald Dubeau de la Division de la prévention des incendies. Elle mentionne la présence de M. Norman King et du Dr Stéphane Perron de la Direction de la santé publique de Montréal. Puis, elle explique l'objectif de la consultation et le déroulement de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sur une proposition de M. Pierre E. Fréchette, appuyée par M. André Savard.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 16 DÉCEMBRE 2008

Le procès-verbal de l'assemblée publique du 16 décembre 2008 est adopté sur une proposition de M. Pierre E. Fréchette, appuyée par M. Marc Touchette.

4. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX APPAREILS À COMBUSTIBLES SOLIDES

Mme Annick Le Floch a d'abord fait état de l'évolution de la qualité de l'air à Montréal, puis elle a abordé, de concert avec M. Norman King de la Direction de la santé publique de Montréal, la question des effets sur la santé des particules fines. Par la suite, Mme Le Floch a présenté les principales sources de particules fines ainsi que la répartition des appareils de chauffage au bois sur le territoire de la ville. Enfin, elle a fourni des explications sur la certification EPA et donné les détails du projet de règlement proposé.

Les grandes lignes de la présentation sont résumées ci-après.

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air

Depuis plusieurs décennies, Montréal procède à des analyses de la qualité de l'air ambiant et contrôle les émissions atmosphériques provenant des sources industrielles, commerciales, résidentielles et institutionnelles sur son territoire. Les particules fines sont mesurées en continu par huit stations d'échantillonnage du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) depuis plus de 10 ans. Communément appelées PM 2,5, ces particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres ont la particularité de pénétrer profondément dans le système respiratoire et peuvent aggraver diverses formes de maladies telles que l'asthme, la bronchite ou l'emphysème. À Montréal, la plupart des journées de mauvaise qualité de l'air sont dues à ces particules fines.

Sources des particules fines

D'après un inventaire réalisé en 2000, le chauffage au bois résidentiel, les industries et le transport constituent les trois principales sources d'émissions de particules fines au Québec. Dans la version 2006 du même inventaire, la contribution du chauffage au bois aux émissions de particules fines a augmenté de 37 % et elle correspondrait maintenant à 61 % du total des émissions estimées. C'est beaucoup plus que la portion attribuable aux transports (14%) ou même à celle des industries (22%).

Impact de la combustion du bois sur la santé publique

En plus des particules fines, la combustion du bois est responsable de l'émission d'autres polluants ayant des effets nocifs sur la santé tels que le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les dioxines et les furannes ainsi que les composés organiques volatils. La qualité de l'air à l'intérieur des résidences est aussi affectée par l'utilisation de ce mode de chauffage. L'exposition de la population à de grandes concentrations de particules fines constitue une préoccupation importante de la Direction de la santé publique de Montréal. En effet, chaque année pour la région de Montréal seulement, Santé Canada évalue à 1540 le nombre de décès prématurés associés à la pollution atmosphérique tandis que l'INSPQ fait état de 909 décès prématurés associés à l'exposition aux PM_{2,5}. De plus, les coûts directs reliés aux effets des PM_{2,5} sur la santé des Montréalais sont évalués à environ 3,5 millions de dollars annuellement.

Répartition des appareils de chauffage au bois

Tel qu'indiqué au rôle d'évaluation foncier de 2006, l'île de Montréal compte 85 241 unités de chauffage au bois. Le territoire de la Ville de Montréal compte à lui seul 50 550 unités de chauffage au bois, certains arrondissements en comptant plus que d'autres, tels que

Pierrefonds-Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Ahuntsic–Cartierville, Saint-Léonard et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

La norme EPA

Établie par la United States Environmental Protection Agency, la norme américaine adoptée en 1988 limite le taux d'émissions des appareils de chauffage au bois. Les taux d'émissions des poêles EPA sont obtenus par des tests standardisés effectués dans des conditions contrôlées en laboratoire, ce qui ne correspond pas à une utilisation dans des conditions réelles. En réalité, une étude conclut que le taux de réduction des particules fines par un appareil certifié EPA n'est que de 50% non de 90 % tel que mesuré en laboratoire. De plus, le combustible utilisé par les usagers de ce mode de chauffage peut difficilement être contrôlé.

Montréal agit

L'amélioration de la qualité de l'air faisant partie des orientations prioritaires du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, c'est dans cette optique que la Ville de Montréal s'est doté d'un plan d'action afin de réduire les émissions de particules fines reliées à l'utilisation des appareils de chauffage au bois. Ce dernier consiste, dans un premier temps, à interpeller les instances gouvernementales afin de mettre sur pied des programmes de remplacement des appareils au bois par des appareils utilisant des combustibles plus propres incluant des incitatifs financiers. Le second point de ce plan concerne l'élaboration d'une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation de la population sur les effets nocifs du chauffage au bois en partenariat avec le milieu de la santé. L'adoption d'un projet de règlement qui vise à interdire sur son territoire l'installation de nouveaux appareils conventionnels de chauffage résidentiel au bois complète les mesures retenues dans le cadre de ce plan.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES CITOYENS

La présidente appelle au micro les personnes qui se sont inscrites à la période de questions. Seize (16) personnes ont pris la parole à cette première soirée de l'assemblée, dédiée principalement à des questions d'éclaircissement et à des demandes de précisions sur le projet de règlement.

M. André Porlier, Conseil régional de l'environnement de Montréal

M. Porlier se réjouit du projet de règlement et estime qu'il était temps d'intervenir sur ce dossier qui ne laisse personne indifférent. Il fait remarquer que la DSP a fait la démonstration éloquentes des effets nocifs des particules fines sur la santé au cours de la présentation. M. Porlier se dit favorable aux interdictions proposées et il se demande de quelle façon la Ville va s'attaquer plus précisément aux épisodes de smog. Il admet que des incitatifs financiers sont nécessaires (de Québec et du fédéral) et émet l'idée de mettre en place un fonds spécial financé par la facturation d'une taxe sur le chauffage au bois. Il s'interroge à savoir si cette possibilité a déjà été envisagée.

Mme Nathalie Doiron

Mme Doiron est citoyenne de Beaconsfield et membre de l'Association pour l'air pur (ALAP). Elle souffre d'asthme et doit fermer ses fenêtres lorsque les poêles à bois fonctionnent dans le voisinage. Elle se dit heureuse que Montréal régleme et souhaite que Beaconsfield en fasse autant. Elle est toutefois inquiète en ce qui concerne les poêles existants et souhaite que la ville les interdise également.

Mme Joan Doiron

Mme Joan Doiron est également membre de l'ALAP. Mme Doiron mentionne que si la Ville de Montréal considère le chauffage au bois dangereux pour la santé, il ne devrait y avoir aucune tolérance envers les poêles existants et la Ville devrait interdire, voire bannir définitivement, le chauffage au bois.

M. Louis P. Brisson, Association pulmonaire du Québec

M. Brisson mentionne que le discours que l'on tient aujourd'hui sur le chauffage au bois lui rappelle celui que l'on tenait dans les années 50 sur le tabac : on ne croyait tout simplement pas que c'était dangereux pour la santé. Il fait remarquer qu'il reste énormément de sensibilisation à faire sur le sujet. Il propose d'appliquer au domaine du chauffage au bois

ce qui s'est fait avec le tabac. On a augmenté les taxes sur le tabac comme sur l'essence, ce qui a entraîné une diminution de la consommation. Il propose de faire la même chose avec le chauffage au bois : taxer l'importation du bois de chauffage.

Mme Gulia D'Alesio

Mme D'Alesio ne comprend pas pourquoi la municipalité accepte les poêles à granules certifiés EPA alors qu'elle interdit les autres poêles certifiés EPA. Aussi, elle aimerait avoir la garantie que les gens ne brûlent pas n'importe quoi dans leurs poêles ou leurs foyers. Elle souhaiterait que la Ville interdise tout simplement la vente de tout foyer.

Mme Stella Haley, Les citoyens pour la santé environnementale

Mme Haley s'intéresse depuis 2004 à la problématique du chauffage au bois. Son enfant a un cancer que les médecins ont associé à des substances toxiques telles que les benzines, les dioxines et toute une gamme d'autres produits, c'est ce qui l'a décidée à s'intéresser de près au sujet. Elle compare les cigarettes « *light* » aux poêles certifiés EPA, qui sont prétendument moins dommageables pour la santé. Elle mentionne que certains rapports américains font état de problèmes avec les poêles certifiés EPA. Elle souhaite qu'une table de concertation soit mise sur pied pour étudier les incidences du chauffage au bois sur la santé des enfants.

M. Bruce Walker, STOP

M. Walker demande si la Ville de Montréal a élaboré une grille d'évaluation de ce qui pourrait être fait pour réduire les émissions des 50 000 foyers existants en matières de compétence juridique, de coûts, d'acceptabilité sociale et d'acceptabilité politique. Par ailleurs, il s'interroge sur la volonté de l'administration d'aller plus loin en ce qui concerne la réglementation des émissions suite à la période électorale de novembre 2009.

M. Patrick Bonin, Association québécoise pour la réduction de la pollution atmosphérique (AQLPA)

M. Bonin soulève la pertinence du règlement et espère que la ville ira encore plus loin. Il y relève pourtant une contradiction puisqu'en autorisant l'utilisation des poêles à granules, advenant une popularité grandissante de leur utilisation, l'on pourrait assister à une augmentation du nombre de particules fines émises dans l'atmosphère plutôt qu'à une diminution. Il s'intéresse, entre autres, aux notions de chauffage d'appoint et d'utilisation lors de situations d'urgence telle que la crise du verglas, par exemple.

M. Réal Bergeron, Collectif en environnement Mercier-Est

M. Bergeron s'intéresse au pourcentage de foyers, sur les 50 000 foyers existants à Montréal, qui utilisent effectivement le chauffage au bois comme source de chauffage principal ainsi qu'aux différentes données relatives aux journées où les poêles sont les plus utilisés. Il se demande s'il n'est pas abusif d'affirmer que les poêles à bois sont utilisés principalement à des fins récréatives.

M. Jean Lapointe, citoyen propriétaire de Mercier-Est

M. Lapointe se définit comme un citoyen écologiste exemplaire : il utilise le transport en commun; l'été, il se déplace en vélo pour aller travailler; il recycle et composte pour diminuer sa production de déchets. Suite au verglas, il s'est porté acquéreur d'un condo muni d'un foyer au bois qu'il n'a utilisé que trois fois. Bien qu'il souhaite que la Ville maintienne son intention de réglementer les nouvelles installations, il se demande, par ailleurs, si des interventions sont prévues pour les foyers existants. Il estime que la valeur de sa propriété diminue et que s'il veut procéder au remplacement de sa cheminée par une insertion, il y a un coût important à prévoir. Il estime que ce qui l'incommod le plus à Montréal ce n'est pas les foyers au bois, mais bien les émanations de CO₂ issues du flot de circulation.

Mme Francine Dugas, citoyenne de RDP

Mme Dugas habite à Rivière-des-Prairies et elle dit utiliser son foyer environ 4 ou 5 fois par année. Elle a aussi à cœur l'environnement et la santé des enfants. Elle s'est renseignée sur les alternatives de remplacement et constate que les procédures ne sont pas aussi simples, notamment en ce qui concerne l'alimentation en gaz naturel puisque dans son secteur il n'y a pas de ligne de gaz naturel. Quant au gaz propane, la réglementation est très sévère en ce qui a trait à l'emplacement des bombonnes. Finalement, les poêles à

granules sont munis de trois moteurs, ce qui en fait des appareils plutôt bruyants, sans parler des coûts associés à ces travaux. La subvention de 600 \$ offerte ne couvre pas tous les frais de conversion. Mme Dugas demande donc si la Ville compte faciliter la mise en place d'alternatives de remplacement.

M. Jacques Gratton, APC

M. Gratton représente l'Association des professionnels du chauffage au bois. Il s'interroge sur la modélisation qui a été présentée pour vérifier l'impact qu'aurait le remplacement des vieux appareils par des appareils certifiés EPA ou d'autres respectant la norme Washington. Il souhaite savoir si l'étude sera rendue publique. À cette question, Mme Boulet précise que les études sont internes et qu'elles sont en voie d'être complétées. Elle note toutefois que les résultats préliminaires démontrent que les meilleures réductions d'émissions sont obtenues lorsque la modélisation est faite à 100% par des appareils à gaz. M. Gratton s'interroge alors sur le fait que les appareils au gaz contribuent à la création de GES (gaz à effets de serre), ce sur quoi Mme Boulet le rassure en mentionnant que les impacts sont minimes.

M. Francois Aitsalem

M. Aitsalem a soumis quelques réflexions à l'attention des membres de la commission. Il a dit souhaiter que le règlement ait une application temporaire, et ce jusqu'à ce que l'industrie ait développé des poêles plus performants et que des avancées technologiques soient réalisées. De plus, il questionne la Ville à savoir si l'industrie du bois a été consultée pour connaître leurs solutions de remplacement. M. Aitsalem s'intéresse personnellement à l'industrie de la granule et souhaite également savoir si la Ville a considéré réglementer l'utilisation des bûches compressées qui n'émettent que 3.6 g/h de particules fines dans des poêles certifiés EPA, selon une étude réalisée en février 2005 par la Ville de Montréal, le gouvernement canadien, l'Agence d'efficacité énergétique et la compagnie Recyclone.

M. Gilbert Bauer, citoyen

M. Bauer s'intéresse aux particules fines et demande des précisions sur les calculs effectués. Il demande si les particules générées par l'aéroport de Dorval et émises par les avions ainsi que celles qui sont transportées et drainées par les vents depuis les États-Unis sont incluses dans les calculs.

M. Alain Rancourt

M. Rancourt félicite la commission pour sa préoccupation en faveur de la santé publique. Il a tenu à adresser un plaidoyer en faveur des foyers de masse qui sont des foyers de maçonnerie unique servant principalement comme source de chauffage principal. Ces foyers ont été exemptés de normes EPA en raison de leur faible émission de particules. M. Rancourt demande à la Ville de ne pas inclure ce genre de foyers dans le règlement.

Dr. Aziz Chraïbi, ing.

Dr. Aziz est ingénieur en génie chimique et procédés. Dr. Aziz a émis des commentaires sur la façon dont on fait brûler le bois. Il a aussi questionné la modélisation utilisée ainsi que la corrélation existante entre 47% d'émissions de particules fines et 60% des décès attribuables aux mauvaises conditions atmosphériques.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. André Savard remercie tous les participants pour la qualité de leurs interventions et constate que plusieurs personnes se préoccupent de la santé publique. Il demande des précisions sur le phénomène des particules fines et de leurs effets dans l'organisme.

7. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 22 h 20, la présidente propose d'ajourner la séance au 24 mars à 19h00. La séance est ajournée, sur une proposition de Mme Jane Cowell-Poitras, appuyée par Mme Noushig Eloyan.

« ORIGINAL SIGNÉ »

Josée Duplessis
Présidente

« ORIGINAL SIGNÉ »

Christiane Bolduc
Secrétaire-recherchiste

ANNEXE 4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2009

RAPPORT DE CONSULTATION

d'une assemblée publique tenue conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.), le mardi 24 mars 2009, à 19h00, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Deuxième séance

OBJET : *Projet de règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

SONT PRÉSENTS : Mme Josée Duplessis, présidente
Conseillère, arrondissement Plateau Mont-Royal,
désignée par le maire en vertu de l'article 125 de la L.A.U.

Madame Jane Cowell-Poitras, vice-présidente
Arrondissement de Lachine

Monsieur Joseph Di Pietro,
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Noushig Eloyan,
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Monsieur Pierre E. Fréchette,
Arrondissement du Sud-Ouest

Monsieur André Savard
Arrondissement de Verdun

Monsieur Marc Touchette
Arrondissement de Verdun

EST ABSENTE : Madame Line Hamel,
Arrondissement du Sud-Ouest

INVITÉS : M. Alan De Sousa, membre du comité exécutif, responsable de
l'environnement et du développement durable, des espaces bleus et des
écoterritoires et maire de Ville Saint-Laurent

M. Roger Lachance, directeur, Direction de l'environnement et du
développement durable

Mme Annick Le Floch, chef de la Division de la planification et du suivi
environnemental

Mme Diane Boulet, chimiste

ASSISTANCE : 40 personnes

8. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, la présidente désignée par le maire, Mme Josée Duplessis, ouvre l'assemblée et présente les élus qui participent à la consultation. Elle présente ensuite M. Alan De Sousa ainsi que les gestionnaires municipaux présents, M. Roger Lachance, directeur, Direction de l'environnement et du développement durable, Mme Annick Le Floch, chef de la Division de la planification et du suivi environnemental, Mme Diane Boulet, chimiste. Puis, elle explique l'objectif de la consultation et le déroulement de l'assemblée.

9. PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX APPAREILS À COMBUSTIBLES SOLIDES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES CITOYENS

La présidente appelle au micro les personnes qui se sont inscrites à la période de questions. Dix-sept (17) personnes ont pris la parole à cette deuxième séance publique réservée à la présentation de mémoires.

Les commentaires de ces intervenants sont présentés en annexe.

9.2 PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

S/O

10. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 22 h 40, la présidente propose d'ajourner la séance au 25 mars à 19 h 00. La séance est ajournée, sur une proposition de M. Pierre E. Fréchette appuyée par Mme Noushig Eloyan.

« ORIGINAL SIGNÉ »

Josée Duplessis
Présidente

« ORIGINAL SIGNÉ »

Christiane Bolduc
Secrétaire-recherchiste

ANNEXE

Mémoires présentés le 24 mars 2009

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement		
Consultation publique sur le projet de <i>Règlement relatif aux appareils à combustibles solides</i>		
CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
<p>MME SARAH GILBERT Citoyenne du Mile End</p> <p>Commentaires reçus par courriel le 9 mars 2009</p>	<p>Mme Gilbert appuie la proposition de la ville et souhaite que la réglementation s'applique non seulement aux résidences, mais également aux fours commerciaux. Elle évoque des raisons de santé publique, de pollution et de contribution au smog urbain. Elle en a contre les commerces de bagels dans le Mile End dont les fours à bois fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle soulève la problématique de la suie qui se répand dans le voisinage lors de l'entretien de ces cheminées. Malgré le caractère patrimonial des fours à bagels, elle souhaite qu'une solution écologique soit trouvée à ce problème.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur du règlement et de son application au secteur commercial
<p>M. ALAIN LEFEBVRE</p> <p>Commentaires reçus par courriel le 19 mars 2009</p>	<p>M. Lefebvre réside à Dollard-des-Ormeaux et se prononce contre le projet de règlement. Il estime que si on interdit le chauffage au bois, il faudra l'interdire partout, y compris sur les sites de camping. Il demande aux autorités d'évaluer le nombre de cordes de bois qui sont ainsi brûlées tous les étés autour d'un feu de camp, à 30 degrés pour le simple plaisir de brûler des marshmallows. En outre, les feux de camp entraînent souvent des feux de forêt coûteux.</p> <p>M. Lefebvre précise que son foyer a une utilité : celui de servir de chauffage d'appoint lors des pannes d'électricité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contre l'interdiction du chauffage au bois
<p>CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL</p> <p>M. ANDRÉ PORLIER MME CORALIE DENY</p>	<p>Créé en 1996, le CRE – Montréal est un organisme à but non lucratif qui regroupe plus de 150 organisations préoccupées par la réhabilitation, le maintien et l'amélioration des milieux de vie naturels, cultivés et urbains. Le dossier de la qualité de l'air est considéré comme prioritaire par le CRE-Montréal.</p> <p>Le CRE Montréal appuie le projet de règlement comme étant une première étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter le projet de règlement interdisant d'installer de nouveaux systèmes de chauffage au bois ➤ Prévoir des programmes de remplacement des systèmes de chauffage au bois existants ➤ Développer des outils, comme un fonds dédié ou

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
<p>Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>nécessaire pour empêcher que la situation ne se détériore. L'organisme soulève le caractère particulier de la situation à Montréal pour recommander une action spécifique dans le dossier du chauffage au bois. La position de l'organisme est claire : ni les poêles certifiés EPA ou Washington ni les bûches écologiques ne sont une solution pour Montréal. L'organisme a dressé un portrait bien documenté des conséquences environnementales et des impacts sur la santé liés au chauffage au bois.</p>	<p>une taxe prélevée auprès des propriétaires de système de chauffage au bois pour faciliter le changement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Instaurer une campagne de sensibilisation pour éduquer et sensibiliser les citoyens à la problématique du chauffage au bois et ses impacts sur la santé ➤ Viser l'élimination complète des appareils de chauffage au bois sur le territoire de Montréal excluant les poêles au gaz et à granules qui respectent la norme 1,2g/h.
<p>L'ASSOCIATION POUR L'AIR PUR (ALAP)</p> <p>MME NATHALIE DOIRON</p> <p>Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>Mme Doiron mentionne que l'association qu'elle représente reçoit de nombreuses plaintes relatives aux inconvénients du chauffage au bois sur la santé. L'association recommande l'interdiction de tout système nécessitant la présence d'une cheminée arguant que ce qui sort d'une cheminée ne peut être que polluant et toxique et ajoute qu'il n'est pas possible de contrôler les pratiques individuelles. On demande également que des amendes soient prévues au règlement pour quiconque y contreviendrait. Elle a parlé du parc existant de poêles au bois non-conformes et de la nécessité pour Montréal d'intervenir auprès des autres municipalités de l'île.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'une interdiction complète du chauffage au bois, y compris les poêles à granules ➤ En faveur d'amendes prévues au règlement pour les contrevenants
<p>L'ASSOCIATION POUR L'AIR PUR (ALAP)</p> <p>MME JOAN ET M. HENRI DOIRON, Beaconsfield</p> <p>Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>En tant que membres de <i>Clean Air Revival</i> (E-U), et ALAP (Québec), ces citoyens âgés sont très heureux de constater que Montréal est sur le point de réglementer le chauffage au bois qui est responsable de 61% de la pollution. Ils ont habité 36 ans à Toronto où cette question n'a même jamais été soulevée. Ils ont apprécié la présentation et insistent sur le fait que d'autres méthodes plus modernes nous permettent dorénavant de chauffer nos maisons et que le chauffage au bois, en plus d'être polluant, est désuet. Ils voient un lien entre le chauffage au bois et le nombre croissant des cas de cancer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'une interdiction complète du chauffage au bois, incluant tous les dérivés de la biomasse (granules, bûches écologiques, etc.) ➤ En faveur de l'instauration d'une campagne de sensibilisation

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
<p>MME GULIA D'ALELIO Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>Madame D'Alesio est membre d'ALAP et de CAR (<i>Clean air Revival</i>). Elle a insisté sur le tort causé à la santé des citoyens et des enfants par la combustion du bois utilisé comme moyen de chauffage. À ses yeux, le règlement proposé n'a pas suffisamment de mordant. Elle presse la municipalité d'agir car plus le temps passe, plus les poêles vieillissent et plus ils polluent. Elle ne comprend pas l'inertie des gouvernements en matière de réglementation compte tenu de l'importance des dangers avérés par le chauffage au bois. Mme D'Alesio a également soumis le témoignage écrit de plusieurs résidents de la Colombie-Britannique qui souffrent de la pollution causée par les poêles à bois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'une interdiction complète du chauffage au bois, incluant tous les dérivés de la biomasse (granules, bûches écologiques, etc.)
<p>CITOYENS POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE MME STELLA HALEY, Pointe-Claire Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>Madame Stella Haley est une militante de longue date dans ce dossier. Elle réfère à la Charte des droits et libertés qui parle du droit à la vie et invoque le droit de respirer de l'air pur. Compte tenu de l'importance des dommages faits aux poumons des plus vulnérables de notre société, nos enfants, elle souhaite que l'administration agisse rapidement. Mme Haley implore les élus de redonner le droit à l'ensemble des citoyens de respirer librement et demande à ce qu'il n'y ait plus aucune patience ni tolérance envers les gens qui polluent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'une interdiction complète du chauffage au bois, incluant tous les dérivés de la biomasse (granules, bûches écologiques, etc.) ➤ Obliger le remplacement des vieux appareils d'ici 3 ans ➤ En faveur d'un programme de sensibilisation et d'éducation relatif à la problématique du chauffage au bois ➤ En faveur d'un programme d'incitatifs de remplacement au profit de modes moins polluants
<p>STOP M. BRUCE WALKER Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>STOP est un organisme à but non lucratif composé de citoyens préoccupés par les problématiques environnementales. Fondé en 1970, l'organisme s'occupe des problèmes reliés à la qualité de l'air, aux changements climatiques, aux politiques d'énergies, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur du règlement et de l'implantation de la norme 1,2 g/h d'émission de particules fines pour les poêles à granules ➤ Suggère à la Ville de Montréal de considérer le

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
	<p>Le mémoire inclut une citation provenant du « Bilan des activités en assainissement de l'air de 1970 à 1988 » de la Communauté urbaine de Montréal qui suggère d'implanter des mesures correctives pour les polluants émis par le chauffage au bois. L'organisme soulève le caractère particulier de la situation à Montréal où la densité de population est importante, les sources de pollution sont nombreuses (mobiles et stationnaires) et l'absence de zone tampon entre les sources de pollution et la population. Les normes de la Ville de Montréal sont souvent plus sévères que celles adoptées par le Gouvernement du Québec (e.g. Règlement 44, 90)</p>	<p>remplacement des appareils existants</p>
<p>ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU CHAUFFAGE M. GHISLAIN BÉLANGER M. JACQUES GRATTON Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>L'Association des professionnels du chauffage (APC) existe depuis 25 ans et regroupe 150 entreprises québécoises qui fabriquent, distribuent, vendent et assurent l'entretien d'une diversité de produits alimentés aux combustibles fossiles et solides.</p> <p>L'APC désire contribuer à l'instauration d'une réglementation efficace en matière de chauffage au bois pour favoriser la qualité de l'air tout en laissant la liberté aux Montréalais de choisir entre les types de systèmes de chauffage d'appoint. Selon l'APC, le chauffage au bois responsable entraîne des bénéfices environnementaux, sociaux et énergétiques significatifs pour la communauté montréalaise mais reconnaît que ces bénéfices ne doivent pas se faire au détriment de la santé publique. L'industrie développe des appareils de plus en plus performants. Le chauffage au bois procure une sécurité à la population en cas de pannes d'électricité prolongées (la crise du verglas est mentionnée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur de réglementer le chauffage au bois plutôt que de le bannir ➤ Proposer des normes reconnues telles que EPA et CSA B415.1 ➤ Instaurer des programmes de remplacement des appareils non conformes ➤ Créer des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques de chauffage au bois
<p>BOIS BSL inc. M. GINO OUELLET M. STÉPHANE HÉROUX Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>Le Groupe Bois BSL compte 7 usines et près de 300 employés. En plus des planchers de bois franc et de produits dérivés, ils réalisent la bûche énergétique SmartLog composé à 100% de la matière première qui est transformée par les entités de Bois BSL inc.</p> <p>Le Groupe Bois BSL est favorable à une réglementation sévère sur les émanations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des incitatifs pour remplacer les anciens poêles non certifiés par des poêles respectant la norme de l'état de Washington en bonifiant l'offre de l'APC ➤ Exiger que les nouvelles installations de poêles atteignent au moins la norme de l'état de

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
	<p>des poêles à bois mais sans les interdire. Il mentionne qu'il existe des technologies éprouvées pour réduire les émanations à moins de 2g/h même pour le bois naturel (d'après un document de l'EPA sur les émissions de poêles certifiés). Le Groupe pense que la réglementation, telle qu'envisagée par la Ville de Montréal, aura pour effet de freiner les investissements en recherche & développement pour les industries évoluant dans ce domaine. Ce règlement ternira l'image du chauffage au bois malgré plusieurs dizaines d'études en faveur de ce mode de chauffage économique et écologique lorsqu'il est employé avec les bonnes technologies. Le Groupe Bois BSL propose une bûche écologique qui contribue à réduire significativement les émanations de particules fines. Ils avancent que le règlement va à l'encontre du développement durable car seul le poêle à granule est permis, mais ce n'est pas tous les types de bois qui peuvent être granulés. Les vieux poêles existants ne seront pas changés s'il n'y pas de programme de remplacement et la qualité de l'air ne sera pas améliorée.</p>	<p>Washington (moins de 4.5g/h d'émanation de particules fines avec des bûches traditionnelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter l'usage des poêles pendant les journées de smog ➤ Encourager la recherche & développement afin de perfectionner les systèmes de chauffage au bois et les types de combustibles ➤ Faire une réglementation conjointement avec le gouvernement du Québec ➤ Contrôler le bois: interdiction de faire brûler du bois traité et/ou avec colle et/ou contenant des résidus de peinture, etc. sous peine d'amendes
<p>SEREX M. ABDELKADER CHAALA M. PIERRE BÉDARD Mémoire soumis le 24 mars 2009</p>	<p>SEREX a été fondé en 1998 par le Centre Matapédien d'études collégiales (CMEC) et le Cégep de Rimouski et se spécialise dans la 2^e et 3^e transformation du bois. Il supporte le développement de cette industrie en lui offrant des services de recherche appliquée, de veille et de transfert technologiques ainsi que d'aide scientifique et technique.</p> <p>Le Groupe SEREX est favorable à une réglementation en matière de chauffage au bois, mais il est contre le bannissement catégorique des poêles à bois et à bûches compressées. Les progrès relatifs au développement d'appareils de plus en plus performants et émettant moins de particules fines sont mentionnés. Le mémoire fournit des explications sur les particules provenant du chauffage au bois et les moyens de les capter (cyclones, multicyclones, filtres à manche ou précipitateurs électrostatiques). Il est suggéré d'investir dans la recherche de techniques efficaces et économiques pour capter les particules fines car les moyens de captage mentionnés ne sont pas adaptables aux petites unités en ce moment. Le Groupe a dressé un portrait bien documenté de l'avantage d'utiliser des bûches de bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des incitatifs pour remplacer les anciens poêles non certifiés par des poêles respectant la norme de l'état de Washington (4,5g/h) ➤ Mettre des fonds dans la recherche & développement pour perfectionner les systèmes de chauffage au bois ➤ Limiter l'usage des poêles pendant les journées de smog ➤ S'assurer que les unités de chauffage dans les nouvelles installations respectent au moins les normes EPA ou de l'état de Washington ➤ Sanctionner ceux qui ne respectent pas les normes et les fraudeurs qui brûlent autres choses que le bois

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
	compressés comparativement aux bûches de bois traditionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exiger que les biomasses (bûches compressées, granules et bois) soient certifiées EcoLogo
<p>COALITION QUÉBÉCOISE DU BOIS</p> <p>M. FRANÇOIS TANGUAY</p> <p>Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>La Coalition québécoise du bois constitue le lieu de rassemblement et le point de contact privilégié de tous les intervenants souhaitant contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par l'utilisation accrue du matériau bois dans la construction.</p> <p>La coalition appuie les règlements concernant l'élimination des poêles domestiques au bois et leur remplacement par des feux aux granules ou au gaz naturel. Le mémoire mentionne que les concentrations de particules fines élevées qui sont observées dans l'Est de l'île en hiver peuvent, jusqu'à un certain point, provenir de Laval ou de la Rive-Sud. Le règlement proposé à Montréal n'aura qu'un effet limité si le reste de la couronne ne réglemente pas. La coalition suggère d'inclure les foyers de masse aux côtés des poêles à granules et au gaz comme remplacement du foyer au bois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter toutes les administrations concernées par l'utilisation de poêles à bois non performants à harmoniser leur réglementation (agglomération et villes liées) ➤ Mettre en place un programme de rachat ou de remplacement des appareils ne répondant pas aux normes visées par le règlement ➤ Mettre en place des campagnes de sensibilisation ➤ Ajouter les foyers de masse comme exception (au même titre que les granules)
<p>DR. AZIZ CHRAIBI PROF. JAMAL CHAOUKI</p> <p>Ph.D. et ingénieur, génie chimique et procédé et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec</p> <p>Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>Dr. Chraibi, ingénieur de formation, s'est présenté comme étant un expert scientifique.</p> <p>Le mémoire présente une critique de certaines affirmations de la Ville de Montréal. Il met l'accent sur la distinction entre le bois comme combustible et la performance des foyers et poêles à bois. Dr. Chraibi mentionne l'importance écologique de l'utilisation du bois comme source de chaleur renouvelable. Il présente les différents types de foyers et poêles à bois à haute efficacité (certifié EPA).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'un règlement municipal avec des normes reconnues telles que EPA et CSA ➤ Instaurer des politiques visant à tirer profit du chauffage au bois tout en protégeant l'environnement et la santé/sécurité publique ➤ Interdire les appareils ne rencontrant pas les normes EPA ou CSA ➤ Promotion de programmes incitatifs pour remplacer les appareils ne rencontrant pas ces normes
<p>ASSOCIATION POUR L'AIR PUR (ALAP)</p>	<p>Membre de l'ALAP, Mme Turcotte fait un lien entre l'augmentation des cas de cancer et l'émission des particules fines due au chauffage au bois. Elle cite l'article</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'une interdiction complète du chauffage au bois, y compris tous les dérivés de la biomasse

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
<p>MME ISABELLE TURCOTTE Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>de Charles Côté dans La Presse du 23 février dernier où est rapporté un taux d'émission de particules fines mesuré à 111 microgrammes par mètre cube, soit deux fois le seuil de 50 microgrammes qui indique une mauvaise qualité de l'air. Elle considère inconséquent que le gouvernement fasse la promotion de saines habitudes vie et ne légifère pas plus sévèrement en cette matière. Une pétition signée par 24 citoyens de la rue Charlemagne à Montréal est déposée en faveur de la réglementation.</p>	<p>(granules, bûches écologiques, etc.)</p>
<p>PYROMASSE MME CHRISTIANE BIONDI M. MARC FLYNN Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>Mme Biondi est venue à l'assemblée publique pour sensibiliser les commissaires aux possibilités offertes par la technologie des foyers de masse. Mme Biondi a passé en revue l'ensemble des avantages liés à ce type d'ouvrage de maçonnerie : ils sont écologiques et sécuritaires, dotés d'une efficacité de combustion et d'une faible émission de particules semblable à celle des foyers à granules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Considérer les possibilités offertes par la technologie des foyers de masse ➤ Exclure les foyers de masse de la présente réglementation
<p>THERMAS ÂTRE CONTEMPORAIN inc. M. TRISTAN LE BRETON Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>M. Le Breton de Thermas Âtre Contemporain inc. est un maçon fabriquant des foyers de masse.</p> <p>Le mémoire de M. Le Breton explique l'historique, la conception, le fonctionnement et les émissions produits par les foyers de masse. Il est très favorable au règlement mais suggère que les foyers de masse soient inclus, tel que les poêles à granules, comme exception. Il considère le projet de règlement comme étant une première étape pour améliorer la qualité de l'air mais la réglementation devrait cibler les installations existantes par une norme plus sévère. Les protocoles de tests sont différents pour les foyers de masses comparativement aux poêles à granules mais les résultats sont du même ordre de grandeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter le règlement tout en ajoutant les foyers de masse défini par la norme ASTM 1602-03 et installés par un professionnel certifié (MHA et/ou RBQ) comme exception (au même titre que les granules) ➤ Exiger que les nouvelles installations de poêles atteignent au moins la norme de l'état de Washington (moins de 4.5g/h d'émanation de particules fines avec des bûches traditionnelles) ➤ Suggère à la Ville de Montréal de considérer le remplacement des appareils existants ➤ Mettre à l'amende les mauvais utilisateurs de

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
		système de chauffage au bois
<p>FERGUSON, ANDORS & COMPANY M. BOB FERGUSON Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>M. Ferguson est un consultant en développement de produits et conformité réglementaire à South Royalton au Vermont (USA). La compagnie existe depuis 1991 et se spécialise en produits de l'industrie du chauffage au bois.</p> <p>Le consultant est venu pour promouvoir le programme de certification des poêles à bois EPA. Il explique le fonctionnement du programme EPA, les méthodes de détermination des émissions de particules fines. Les manufacturiers doivent assurer le contrôle de qualité sinon ils reçoivent des sanctions civiles pour les infractions commises. M. Ferguson considère que même si la norme date de 1988, les technologies ont été optimisées et 80% des appareils certifiés non catalytiques ont des niveaux d'émissions de particules fines en deçà de 4,5 g/h (norme de l'État de Washington).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Norme EPA n'est pas désuète et devrait faire partie de la réglementation
<p>ASSOCIATION POUR L'AIR PUR (ALAP) Mme. EDWIGE SKULSKA Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>Mme Skulska est citoyenne de Saint-Bruno depuis 41 ans, porte-parole de l'ALAP pour la rive-sud et membre du Réseau québécois des femmes en environnement. Elle mentionne à la commission que l'ALAP lutte depuis sa création, en 1994, contre la pollution de l'air causée par la fumée de bois.</p> <p>Elle s'oppose au chauffage au bois car la fumée qu'il génère constitue une nuisance. Elle remet en cause la réglementation adoptée par d'autres villes qui ne couvre pas l'ensemble des aspects de la nuisance. Elle rappelle que même la norme EPA est déjà critiquée aux Etats-Unis et que certains états ont poursuivi l'EPA devant les tribunaux pour le forcer à réglementer les polluants indirects.</p> <p>Mme Skulska souhaite que tout système de chauffage comportant une cheminée soit interdit et elle se positionne en faveur des appareils au gaz, à l'électricité, au mazout ou à granules sans cheminée. Elle soulève aussi la question du déplacement de la pollution et du smog qui peut se retrouver jusqu'à Drummondville</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Interdire tout système de chauffage qui comporte une cheminée ➤ Rejeter toute injonction qui brime le droit de parole des citoyens

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
	<p>en raison des vents dominants. Finalement, Mme Skulska dénonce une pratique d'intimidation utilisée par certains pollueurs, le Law Suit Against Public Participation et note qu'une corporation professionnelle en droit (Laguna Ile, Californie) a présenté un avis légal sur la liberté de parole au sujet de la fumée de bois.</p>	
<p>M. GILBERT BAUER Mémoire présenté le 24 mars 2009</p>	<p>D'entrée de jeu, Monsieur Bauer rappelle que les poêles à bois ont rendu de fiers services à la population lors de la crise du verglas. Il souligne que dans le contexte actuel des changements climatiques, il est fort à parier que de nouvelles pannes électriques se produisent de nouveau. Aussi, M. Bauer s'oppose à ce qu'on interdise les poêles à bois aussi longtemps que de nouveaux appareils de chauffage d'appoint, sans dispositif électrique, ne soient mis au point. Il est par contre en faveur de l'application de normes plus sévères quant au taux d'émission de particules fines. Il recommande que soient installés, dans toutes les nouvelles habitations, des groupes électrogènes, ou des génératrices de courant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contre l'idée d'interdire les poêles à bois ➤ En faveur de l'application de normes plus sévères quant au taux d'émission de particules fines ➤ Suggère la fabrication de systèmes de chauffage alternatifs ne nécessitant pas d'apport électrique ➤ Suggère l'installation de groupes électrogènes ou « génératrices » dans toutes les nouvelles habitations
<p>MME HÉLÈNE LAUZON Commentaires reçus par courriel le 24 mars 2009</p>	<p>En tant que bibliothécaire médicale de profession, Mme Lauzon s'intéresse à ce sujet depuis six ans maintenant. Elle considère aberrant d'utiliser un tel mode de chauffage de nos jours compte tenu des nombreuses données attestant des incidences négatives sur la santé des plus vulnérables de notre société, les enfants et les personnes âgées et les personnes malades. Elle en appelle donc à la logique des élus de faire le lien entre la dépense effectuée par nos gouvernements en matière de financement des soins de santé liés aux incidences de ce mode de chauffage et la possibilité d'utiliser ces argents à meilleur escient dans le futur, notamment en améliorant le financement des municipalités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'une interdiction complète du chauffage au bois, incluant tous les dérivés de la biomasse (granules, bûches écologiques, etc.)
<p>MME CÉCILE ROY Commentaires reçus par courriel le 24 mars 2009</p>	<p>Madame Roy était résidente de Saint-Léonard où elle a eu à vivre les inconvénients du chauffage au bois. Elle énumère la nature des incivilités commises par les adeptes du chauffage au bois : feux extérieurs, malpropreté, amoncellement de débris de bois et obstruction des accès aux cours arrières dans certains cas. Elle réside dorénavant à Laval dans un centre de personnes âgées d'où elle peut</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'une interdiction complète du chauffage au bois

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
	observer le smog urbain et félicite vivement la Ville de Montréal pour son projet de règlement et remercie les gens de faire avancer ce dossier qui nous affecte tous. Elle parle de "débarrasser le territoire de cette fumée qui nous rend malade".	

ANNEXE 5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2009

RAPPORT DE CONSULTATION

d'une assemblée publique tenue conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.), le mercredi 25 mars 2009, à 19h00, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Troisième séance

OBJET : *Projet de règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

SONT PRÉSENTS : Mme Josée Duplessis, présidente
Conseillère, arrondissement Plateau Mont-Royal,
désignée par le maire en vertu de l'article 125 de la L.A.U.

Madame Jane Cowell-Poitras, vice-présidente
Arrondissement de Lachine

Monsieur Joseph Di Pietro,
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Noushig Eloyan,
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Monsieur Pierre E. Fréchette,
Arrondissement du Sud-Ouest

Madame Line Hamel,
Arrondissement du Sud-Ouest

Monsieur André Savard
Arrondissement de Verdun

EST ABSENT : Monsieur Marc Touchette
Arrondissement de Verdun

INVITÉS : M. Alan De Sousa, membre du comité exécutif, responsable de
l'environnement et du développement durable, des espaces bleus et des
écoterritoires et maire de Ville Saint-Laurent

M. Roger Lachance, directeur, Direction de l'environnement et du
développement durable

Mme Annick Le Floch, chef de la Division de la planification et du suivi
environnemental

Mme Diane Boulet, chimiste

M. Ronald Dubeau, chef de division, Prévention des incendies, SIM

ASSISTANCE : 35 personnes

11. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, la présidente désignée par le maire, Mme Josée Duplessis, ouvre l'assemblée et présente les élus qui participent à la consultation. Elle présente ensuite M. Alan De Sousa ainsi que les gestionnaires municipaux présents, M. Roger Lachance, directeur, Direction de l'environnement et du développement durable, Mme Annick Le Floch, chef de la

Division de la planification et du suivi environnemental, Mme Diane Boulet, chimiste, M. Ronald Dubeau de la Division de la prévention des incendies. Puis, elle explique l'objectif de la consultation et le déroulement de l'assemblée.

12. PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX APPAREILS À COMBUSTIBLES SOLIDES

12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES CITOYENS

La présidente appelle au micro les personnes qui se sont inscrites à la période de questions. Treize (13) personnes ont pris la parole à cette deuxième séance publique réservée à la présentation de mémoires.

Les commentaires de ces intervenants sont présentés en annexe.

12.2 PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. Pierre E. Fréchette, remercie l'ensemble des intervenants de leur participation. Mme Noushig Eloyan est heureuse d'avoir entendu le point de vue de l'industrie, elle se dit confiante que l'industrie du chauffage au bois a la capacité de s'adapter sans mettre en péril l'expertise développée. Mme Josée Duplessis rappelle à l'auditoire que tous les commentaires exprimés seront transmis au conseil municipal et qu'ils serviront à guider et à préciser les orientations de l'administration.

M. Alan De Sousa remercie tous les membres de la commission pour l'attention portée à ce dossier. Il se dit heureux d'avoir entendu les points de vue de plusieurs intervenants tant du milieu de la santé, du milieu écologique que de l'industrie. Il relève parmi tous ces commentaires l'importance de l'éducation et la sensibilisation du public.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22 h 45, l'assemblée est levée sur une proposition de M. Joseph Di Pietro, appuyée par Mme Noushig Eloyan.

« ORIGINAL SIGNÉ »

Josée Duplessis
Présidente

« ORIGINAL SIGNÉ »

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste

ANNEXE

Mémoires présentés le 25 mars 2009

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement		
Consultation publique sur le projet de <i>Règlement relatif aux appareils à combustibles solides</i>		
CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
<p>COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST</p> <p>M. RÉAL BERGERON</p> <p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>Le Collectif regroupe des citoyens de ce quartier et œuvre depuis 15 ans à la promotion des valeurs environnementales et à l'amélioration de la qualité de vie du quartier.</p> <p>M. Bergeron a d'abord situé géographiquement le quartier : présence d'infrastructures routières, d'une zone industrielle importante et de voies artérielles majeures (rues Notre-Dame et Sherbrooke). Une situation qui expose le quartier à une pollution de l'air importante où l'on décèle un niveau élevé de maladies respiratoires (asthme, bronchite). Il fait état de la dégradation de l'air, des épisodes de smog hivernal et des impacts nocifs qu'ont sur la santé l'exposition aux particules fines. Il soulève la question des coûts environnementaux et sociaux importants liés à la problématique des particules fines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur du projet de règlement et de son adoption immédiate ➤ Élimination ou remplacement dans un délai de 7 ans des systèmes existants par des systèmes au gaz naturel, au propane ou aux granules ➤ Mise sur pied de programme d'aide financière substantielle pour le remplacement ➤ Mise en place d'un programme de sensibilisation et d'éducation ➤ Adoption d'une politique globale en matière d'assainissement de l'air
<p>ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC – RÉGION MÉTROPOLITAINE</p> <p>M. SYLVAIN PELLETIER</p> <p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>L'ACQ représente l'ensemble de l'industrie de la construction et compte parmi ses membres des entrepreneurs généraux, spécialisés, des architectes et des fournisseurs manufacturiers.</p> <p>L'Association se prononce en faveur d'un changement d'attitude et de l'imposition de normes plus sévères, mais elle s'oppose au bannissement des poêles à bois. M. Pelletier a fait valoir l'importance économique de ce secteur de l'industrie canadienne, soit 188 M\$, ce qui représente pour le Québec 43.5 M\$ de ventes de produits incluant les appareils au bois, au gaz et à l'huile. L'Association estime que le règlement que se propose d'adopter l'administration montréalaise fera du tort à l'industrie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'oppose au bannissement des poêles à bois ➤ Mise en place d'une réglementation plus sévère, de type EPA ➤ Mise en place de politiques qui visent un équilibre entre les bénéfices du chauffage au bois et la protection de la santé ➤ Interdire l'utilisation d'appareils qui ne rencontrent pas les normes EPA

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
<p>M. YVES BAZINET Citoyen de Rivière-des-Prairies Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>M. Bazinet est résidant de Rivière-des-Prairies.</p> <p>Son mémoire constate la situation critique dans son arrondissement de Rivière-des-Prairies et l'urgence d'agir pour diminuer la pollution. Il suggère de se baser sur le règlement municipal type élaboré par Environnement Canada en 2006. Il reproche à la Ville ne pas avoir d'objectifs et de cibles précis dans son règlement. Il considère que la Ville n'as pas analysé l'impact social, familial et économique du chauffage au bois. Pour lui, le chauffage au bois fait partie de notre culture québécoise et est une source de plaisir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacer le règlement actuel par le règlement municipal type élaboré par Environnement Canada en 2006 ➤ Autoriser le chauffage au bois dans les appareils non certifiés EPA et les cuisinières en utilisant des bûches écologiques ➤ Autoriser le chauffage au bois dans les appareils respectant les normes EPA Phase II et CSA B415.1 ➤ Suggérer l'application de technologies de captage ou de filtrage des particules fines, tels que les catalyseurs
<p>ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC M. LOUIS P. BRISSON, directeur Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>L'Association pulmonaire du Québec est un organisme sans but lucratif créé en 1938 pour promouvoir la santé pulmonaire et prévenir les maladies respiratoires par la recherche, l'éducation et l'information.</p> <p>L'Association a soumis un plaidoyer en faveur de la santé pulmonaire de la population montréalaise. L'APQ a insisté sur le fait qu'il est scientifiquement prouvé que les PM2.5 issues de la combustion du bois amplifient les symptômes de toutes les maladies respiratoires et sont nocives pour la santé. L'Association implore l'Administration de miser d'abord sur la santé de sa population et non sur les notions de profits et d'économies défendues par l'industrie.</p> <p>M. Brisson a aussi fait valoir que les coûts en santé résultant de la mauvaise qualité de l'air au Québec sont phénoménaux et conclut que l'Association pulmonaire compte 85 000 supporteurs au Québec qui appuient le projet de règlement actuellement à l'étude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur de l'application immédiate du projet de règlement ➤ Prévoir, à court terme, le remplacement des appareils non conformes, dans un délai de 5 ans ➤ Mise en place d'un programme de sensibilisation ➤ Voir éventuellement à inclure les appareils à usage commercial utilisés par la cuisson d'aliments ➤ Établir un partenariat avec le gouvernement du Québec pour subventionner le remplacement des appareils non conformes.
<p>DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (DSP) Dr. LOUIS DROUIN</p>	<p>Le Dr. Louis Drouin de la DSP de Montréal, a démontré, chiffres et études à l'appui, l'impact du chauffage au bois sur l'environnement et la santé. Il a rappelé notamment qu'on estime à 1 540 le nombre de décès prématurés attribuables chaque année à la pollution atmosphérique à Montréal, que les coûts directs associés aux problèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur de l'application du projet de règlement comme première étape pour stabiliser la situation ➤ Prévoir, à court terme, une campagne de sensibilisation ou de « marketing social » visant à

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
<p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>de santé dus à la mauvaise qualité de l'air s'élèvent à plus de 3 millions \$ et que certains contaminants émis lors de la combustion du bois sont cancérigènes, tels que les HAP.</p> <p>Pour la DSP, la seule façon d'améliorer la santé respiratoire consiste à contrôler les émissions. Le Dr Drouin a aussi fait valoir que la notion de seuil sécuritaire n'existe pas lorsqu'on parle de particules fines : il y a un impact sur la santé quel que soit le niveau de particules émises. La DSP considère que le projet de règlement envoie un message clair à la population sur la nécessité d'agir pour diminuer l'impact du chauffage au bois sur la pollution de l'air. La DSP estime que la voie réglementaire est la plus efficace pour interdire l'utilisation d'appareils polluants.</p>	<p>faire connaître aux citoyens les effets du chauffage au bois</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévoir de façon urgente une 2e phase visant le contrôle total des appareils par le biais d'un programme d'incitatifs financiers pour le remplacement
<p>ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE</p> <p>M. PATRICK BONIN</p> <p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>L'AQLPA a été fondée en 1982 et l'acronyme de l'organisme signifiait "Association québécoise de lutte contre les pluies acides". En 1992, l'AQLPA adopte le nom actuel tout en conservant l'ancien acronyme et choisit d'orienter ses efforts vers une approche globale de la pollution atmosphérique. Elle regroupe aujourd'hui plus de 415 membres et sympathisants issus de toutes les régions du Québec.</p> <p>L'AQLPA appuie le projet de réglementation comme étant une première étape nécessaire pour empêcher que la situation ne se détériore à Montréal. L'organisme soulève le caractère particulier de la situation à Montréal qui vit en 2008-2009 sa pire expérience en matière de pollution de l'air pour recommander une action spécifique dans le dossier du chauffage au bois. Le mémoire présente le contexte de la pollution atmosphérique à Montréal et le réchauffement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter le projet de règlement interdisant d'installer de nouveaux systèmes de chauffage au bois ou à granules (sauf pour le remplacement) ➤ Inviter les propriétaires actuels à retirer, condamner ou remplacer leur système de chauffage au bois d'ici 7 ans ➤ Offrir des subventions monétaires modulées aux propriétaires en fonction de la réduction du taux d'émission obtenu et du rendement énergétique de la nouvelle installation ➤ Interdire l'utilisation d'appareils polluants lors des périodes de mauvaise qualité de l'air ➤ Renforcer la sensibilisation des citoyens au sujet de l'utilisation et l'entretien des appareils existants
<p>COMITÉ ENVIRO-POINTE</p>	<p>Le Comité Enviro-Pointe a pour objectif principal d'informer la population de Pointe-</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur du projet de règlement

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
<p>M. FABRICE MARCOUX</p> <p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>Saint-Charles sur les questions environnementales, en particulier sur les liens entre la santé et l'environnement. M. Marcoux a souligné d'entrée de jeu que l'espérance de vie est plus basse dans le Sud-Ouest que dans le reste de l'île de Montréal et que les taux d'hospitalisation et de mortalité évitables sont également plus élevés dans ce secteur de la ville.</p> <p>M. Marcoux remercie la Ville de prendre ses responsabilités à l'égard de la protection de la santé de ses citoyens eu égard aux effets néfastes avérés du chauffage au bois sur la santé. Il est d'avis que le chauffage au bois cause plus de tort qu'il ne procure de plaisir. La pollution n'ayant pas de frontière, l'organisme demande à Montréal d'inciter les municipalités de l'île qui ne sont pas touchées par le projet de règlement, à agir dans le dossier du smog urbain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter les autres municipalités à se doter de projets de règlement semblables
<p>HEARTH, PATIO, BARBECUE ASSOCIATION</p> <p>M. JOHN CROUCH</p> <p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>La <i>Hearth, Patio, Barbecue Association</i> (HPBA) a été fondé en 1980 pour représenter et promouvoir les intérêts de l'industrie des produits de foyer en Amérique du Nord. En 2002, la <i>Hearth Products Association</i> (HPA) a fusionné avec la <i>Barbecue Industry Association</i> (BIA) pour former HPBA.</p> <p>Le mémoire de M. Crouch présente deux villes américaines où la réduction de la pollution par les poêles à bois a été un succès : Libby (Montana) et Seattle (Washington). À Libby, un programme de remplacement de vieux poêles à bois par des poêles EPA a réduit la quantité de particules fines dans l'air de manière considérable en seulement 4 ans. Seattle a commencé en 1987 son programme qui consiste au remplacement d'appareils polluants et à l'interdiction d'utilisation en période de mauvaise qualité de l'air. En 20 ans, la qualité de l'air s'est aussi grandement améliorée là-bas. Il mentionne d'autres villes et états qui ont des programmes de remplacement de poêles à bois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques de chauffage au bois ➤ Interdire l'utilisation d'appareils polluants lors des périodes de mauvaise qualité de l'air ➤ Instaurer des programmes et politiques de remplacement des appareils ➤ En faveur d'un règlement municipal avec des normes reconnues telles que EPA et CSA B415.1
<p>M. JEAN-MARC SPAGGIARI</p> <p>Citoyen</p> <p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>M. Spaggiari a acquis un poêle à bois récemment.</p> <p>Son mémoire critique certaines affirmations de la Ville de Montréal en rapport avec les données d'émission de particules fines des poêles à bois et aux granules. Il présente aussi 3 stations d'échantillonnage de la qualité de l'air du RSQA et les</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter le projet de règlement interdisant l'installation d'appareils de chauffage au bois ayant des émissions de plus de 7,5 g/h (norme EPA) quel que soit le combustible

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
	<p>données pour les particules fines de 2 semaines récentes et considère que l'automobile est un facteur important à prendre en compte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Obliger les propriétaires actuels à remplacer les systèmes de chauffage au bois ayant des émissions de plus de 7,5 g/h, d'ici 10 ans ➤ Subventionner le programme de remplacement ➤ Interdire l'utilisation d'appareils aux granules et au bois lors des jours de smog ➤ Interdire l'installation de tout appareil au bois dans les bâtiments de plus de 3 propriétés ➤ Inciter les autres villes à suivre l'exemple de Montréal
<p>COMITÉ CSA B415.1 M. MARC-ANTOINE CANTIN Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>M. Cantin est le président du comité CSA pour la norme CSA B415.1 qui traite du rendement des appareils de chauffage à combustibles solides.</p> <p>Le mémoire explique le fonctionnement de la certification EPA, le processus de révision et spécifie que cette norme n'est pas désuète même si elle date de 1988. Le mémoire éclaircit l'écart entre les résultats de laboratoires et ceux obtenus par les appareils sur le terrain pour les particules fines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur d'une réglementation où les poêles à bois rencontrant la norme EPA ou CSA B415.1 sont permis
<p>MAISON D.F. M. JEAN-FRANÇOIS FAUTEUX, président Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>Maison D.F. est un distributeur de poêles et foyers au Québec, autant des poêles au bois que des poêles au gaz et à granules. M. Fauteux, président de Maison D.F., estime que le projet de règlement de la Ville de Montréal n'améliorera pas la qualité de l'air puisqu'il ne prévoit pas le remplacement des 50 000 appareils de chauffage existants et désuets.</p> <p>M. Fauteux questionne les chiffres et les statistiques véhiculées sur les particules fines par diverses sources ainsi que les comparaisons, qu'il juge boiteuses, faites avec l'industrie de l'automobile. Il souligne la capacité d'innovation de l'industrie des poêles et foyers qui a mis au point des technologies plus propres. Il n'est pas</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contre le bannissement des poêles à bois ➤ Que Montréal prévoit un encadrement avec des normes précises, sévères ➤ Que Montréal travaille de concert avec l'industrie pour fixer des cibles précises et déterminer une norme acceptable ➤ Que Montréal prévoit avec d'autres paliers de gouvernements des incitatifs financiers ➤ Que la problématique de la pollution de l'air soit

Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Consultation publique sur le projet de *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*

CITOYEN / ORGANISME	RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	RECOMMANDATIONS
	<p>d'accord avec le fait de bannir un seul type de poêle, les poêles à bois, qui seront remplacés par des appareils qui produisent d'autres polluants. Il relève à cet effet que la Colombie Britannique s'apprête à interdire les poêles au gaz en raison des GES produits. Selon lui, le problème de la pollution doit être évalué dans son ensemble. Il reproche à la Ville ne pas avoir d'objectifs et de cibles précises dans son règlement.</p>	<p>évaluée dans son ensemble afin de mieux cibler les actions</p>
<p>NORDICA/PRODUITS D'ACIERS NORDIC INT.</p> <p>M. NORMAND CARLE M. GILBERT THIBAUT</p> <p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>Nordica/Produits d'Acier Nordic est une entreprise familiale canadienne qui a débuté ses activités en 1978. Le manufacturier est basé à Montréal.</p> <p>L'entreprise désire contribuer à l'instauration d'une réglementation efficace en matière de chauffage au bois pour améliorer la qualité de l'air tout en protégeant et créant des emplois sur l'île de Montréal. Les manufacturiers québécois et canadiens développent de plus en plus d'appareils performants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur de réglementer le chauffage au bois plutôt que de le bannir ➤ Proposer des normes reconnues telles que EPA et CSA B415.1 ➤ Instaurer des programmes de remplacement des appareils non conformes et polluants
<p>INDUSTRIAL CHIMNEY COMPANY-RENAISSANCE FIREPLACES (ICC-RSF)</p> <p>M. RAY BONAR</p> <p>Mémoire présenté le 25 mars 2009</p>	<p>M. Bonar a fait la promotion de ses foyers.</p> <p>Un de ses foyers, le Renaissance Rumford 1000, a reçu un prix d'excellence de l'EPA dans la catégorie « air pur et technologies (<i>Clean Air Excellence Award in the Clean Air Technology category</i>). Il n'a pas spécifié de recommandations au règlement dans son mémoire mais quelques-unes lors de sa présentation. Il présente les effets négatifs de la réglementation envisagée par Montréal tel que le freinage des investissements en recherche & développement pour les industries évoluant dans ce domaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En faveur de réglementer le chauffage au bois plutôt que de le bannir